

Contrat de traitement Smart SD BV NV/SA

Le présent contrat de traitement s'applique à toutes les formes de traitement de données à caractère personnel que la société SmartSD BV, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 24430056, et la société SMARTSD NV/SA, portant le numéro d'entreprise 0894.523.310, désignées ci-après : le Sous-traitant, réalisent au nom d'un cocontractant à qui elles fournissent des services, désigné ci-après : le Responsable du traitement.

Article 1. Finalités du traitement

1.1. Le Sous-traitant s'engage à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement conformément aux conditions décrites dans le présent Contrat de traitement. Le traitement sera uniquement effectué dans le cadre de la gestion de commandes et de paiements pour des produits ou services du Responsable du traitement, de l'organisation de contacts téléphoniques avec des clients du Responsable du traitement pour la gestion des réclamations et la fourniture de services, l'assistance aux systèmes vidéo, de détection d'intrusion, de contrôle d'accès et d'alerte incendie, ainsi que pour les finalités qui y sont raisonnablement associées ou qui auront fait l'objet d'un consentement explicite.

1.2. Les données à caractère personnel qui sont traitées par le Sous-traitant dans le cadre des activités visées à l'alinéa précédent et les catégories de personnes concernées dont elles proviennent sont reprises à l'Annexe 1. Le Sous-traitant ne traitera les données à caractère personnel à aucune autre fin que celles stipulées par le Responsable du traitement.

1.3. Les données à caractère personnel devant être traitées pour le compte du Responsable du traitement restent la propriété du Responsable du traitement et/ou des personnes concernées.

Article 2. Obligations du Sous-traitant

2.1. Concernant les traitements énumérés à l'article 1, le Sous-traitant veillera au respect de la législation et de la réglementation en vigueur, dans la mesure où nous en sommes responsables, notamment la législation et la réglementation dans le domaine de la protection des données à caractère personnel, comme le Règlement Général sur la Protection des Données tel que présenté dans le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

2.2. À la première demande, le Sous-traitant informera le Responsable du traitement des mesures qu'il aura prises afin de satisfaire aux obligations lui incombant en vertu du présent Contrat de traitement.

2.3. Les obligations du Sous-traitant découlant du présent Contrat de traitement s'appliquent également à quiconque traite des données à caractère personnel sous l'autorité du Sous-traitant, en ce compris, mais pas exclusivement, les collaborateurs du Sous-traitant au sens large du terme.

2.4. Le Sous-traitant devra aider le Responsable du traitement, dans la mesure du raisonnable et pour autant que cela soit dans ses prérogatives, dans la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (PIA). Le temps qui y sera consacré sera facturé par le Sous-traitant au Responsable du traitement.

Article 3. Transfert de données à caractère personnel

3.1. Le Sous-traitant peut traiter les données à caractère personnel dans des pays de l'Union Européenne. En outre, le Sous-traitant peut aussi transférer les données à caractère personnel vers un pays extérieur à l'Union Européenne, pour autant que ce pays offre un niveau de protection adéquat et qu'il réponde aux autres obligations qui lui incombent en vertu de ce Contrat de traitement et que le Responsable du traitement ait donné son autorisation écrite en ce sens.

3.2. Le Sous-traitant indiquera au Responsable du traitement de quel(s) pays il s'agit. Le Sous-traitant veillera à apprécier le caractère adéquat du niveau de protection offert par des pays extérieurs à l'Union Européenne au regard de toutes les circonstances ayant une influence sur le transfert des données à caractère personnel ou sur une catégorie de transferts de données.

3.3. En particulier, pour déterminer le caractère adéquat du niveau de protection, le Sous-traitant prendra en considération la durée du traitement envisagé, le pays d'origine et le pays de destination finale, les règles de droit générales et sectorielles en vigueur dans le pays concerné, ainsi que les règles professionnelles et les mesures de sécurité qui sont respectées dans ces pays.

Article 4. Partage de responsabilité

4.1. Les traitements autorisés seront réalisés de façon manuelle par des collaborateurs du Sous-traitant et de façon automatisée.

4.2. Le Sous-traitant est uniquement responsable du traitement des données à caractère personnel relevant du présent Contrat de traitement, effectué conformément aux instructions du Responsable du traitement et sous la responsabilité (finale) explicite du Responsable du traitement. Le Sous-traitant ne peut formellement pas être tenu responsable des autres traitements de données à caractère personnel, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la collecte de données à caractère personnel par le Responsable, les traitements à des fins n'ayant pas été notifiées au Sous-traitant par le Responsable, les traitements réalisés par des tiers et/ou à d'autres finalités.

4.3. Le Responsable du traitement garantit que le contenu, l'utilisation et la mission de traitement des données à caractère personnel tels que visés dans le Contrat de traitement ne sont aucunement illicites et ne portent nullement atteinte aux droits de tiers.

Article 5. Intervention de tiers ou de fournisseurs

5.1. Le Sous-traitant peut faire appel à des tiers dans le cadre du présent Contrat de traitement, à condition que ceux-ci soient préalablement déclarés au Responsable du traitement. Le Responsable du traitement peut s'y opposer si le recours à un tiers déclaré spécifique lui paraît inacceptable.

5.2. Le Sous-traitant peut dans le cadre du présent Contrat de traitement partager des données avec des tiers qui se chargent de la manutention et de l'envoi de marchandises pour le compte du Sous-traitant et du Responsable du traitement. Le partage de ces données est limité au strict nécessaire pour la fourniture des documents utiles au client afin de pouvoir réaliser la commande.

5.3. Le Sous-traitant veille en tous les cas à ce que ces tiers se soumettent par écrit au moins aux mêmes obligations que celles convenues entre le Responsable du traitement et le Sous-traitant. Le Responsable du traitement est en droit de consulter les contrats éventuellement conclus dans ce cadre.

5.4. Le Sous-traitant veille à ce que ces tiers respectent dûment les obligations découlant du présent Contrat de traitement et si ces tiers venaient à commettre des erreurs, il assumerait lui-même la responsabilité des dommages en résultant comme s'il avait lui-même commis ces erreurs.

Article 6. Sécurité

6.1. Le Sous-traitant s'efforcera de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles suffisantes pour protéger les données à caractère personnel devant être traitées contre la perte ou contre toute forme de traitement illicite (comme la prise de connaissance non autorisée, l'atteinte, la modification ou la communication des données à caractère personnel).

6.2. Le Sous-traitant ne peut garantir que la protection sera efficace dans toutes les circonstances. Si une protection décrite explicitement dans le Contrat de traitement fait défaut, le Sous-traitant s'efforcera, si le Responsable du traitement l'exige, d'assurer la protection à un niveau qui s'avère raisonnable en tenant compte de l'état actuel de la technique, de la sensibilité des données à caractère personnel et des coûts liés à la mise en œuvre de ladite protection.

6.3. Le Responsable du traitement ne met des données à caractère personnel à la disposition du Sous-traitant en vue de leur traitement que s'il a pu s'assurer que les mesures de protection requises ont été prises. En mettant les données à caractère personnel à disposition, le Responsable du traitement reconnaît qu'il considère que les mesures de sécurité sont adéquates. Le Responsable du traitement se charge de veiller à ce que les mesures convenues entre les Parties soient respectées.

Article 7. Obligation de déclaration

7.1. Lorsqu'une faille de sécurité et/ou une fuite de données se produit (on entend par ces termes : une violation de la sécurité des données à caractère personnel qui entraîne un risque de conséquences dommageables ou qui a effectivement des conséquences dommageables, pour la protection des données à caractère personnel), le Responsable du traitement est en toutes circonstances tenu d'en informer l'autorité de contrôle compétente et/ou les personnes concernées. Pour permettre au Responsable du traitement de satisfaire à cette obligation légale, le Sous-traitant informe le Responsable du traitement de la faille de sécurité et/ou de la fuite de données dans un délai de 24 heures après qu'il en a pris connaissance.

7.2. Un événement ne doit être déclaré par le Sous-traitant au Responsable du traitement que s'il s'est effectivement produit.

7.3. L'obligation de déclaration concerne en tout état de cause le signalement du fait qu'il y a eu une fuite. En outre, l'obligation de déclaration concerne également :

- la nature de la violation de données à caractère personnel y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées par la violation et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données à caractère personnel concernés ;
- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues ;
- les conséquences probables de la violation de données à caractère personnel ;
- la description des mesures que le Sous-traitant a prises ou propose de prendre pour remédier à la violation de données à caractère personnel, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Article 8. Traitement des demandes des personnes concernées

8.1. Au cas où une personne concernée adresse au Sous-traitant une demande visant à exercer ses droits légaux, les Parties traiteront la demande de la personne concernée de commun accord. Le Responsable du traitement reste dans ce cas le responsable final du traitement de la demande.

Article 9. Secret et confidentialité

9.1. Toutes les données à caractère personnel que le Sous-traitant reçoit du Responsable du traitement et/ou qu'il collecte lui-même dans le cadre du présent Contrat de traitement sont soumises à une obligation de secret vis-à-vis des tiers. Le Sous-traitant n'utilisera pas ces informations à d'autres fins que celles pour lesquelles il les a obtenues, même lorsque celles-ci ont été adaptées sous une forme telle qu'elles ne permettent pas d'identifier les personnes concernées.

9.2. Cette obligation de secret ne s'applique pas si le Responsable du traitement a explicitement autorisé le Sous-traitant à transmettre ces informations à des tiers, si le transfert d'informations à des tiers est en toute logique nécessaire compte tenu de la nature de la mission à réaliser et aux fins de l'exécution de ce Contrat de traitement, ou si la loi oblige le Sous-traitant à transmettre ces informations à un tiers.

Article 10. Audit

10.1. Le Responsable du traitement a le droit de réaliser une fois par an un audit pour contrôler l'existence éventuelle d'abus sur des données à caractère personnel par des collaborateurs du Sous-traitant, et tout ce qui peut être en rapport direct avec ces abus.

10.2. Cet audit peut avoir lieu en cas de présomption avérée d'abus sur des données à caractère personnel.

10.3. Le Sous-traitant collaborera à l'audit et mettra à disposition aussi rapidement que possible toutes les informations raisonnablement pertinentes pour l'audit, y compris des données utiles telles que des journaux système, ainsi que les collaborateurs.

10.4. Les constatations faites à l'occasion de l'audit réalisé seront transmises le plus rapidement possible par le Sous-traitant.

10.5. Les frais de l'audit seront supportés par le Sous-traitant s'il s'avère ne pas avoir travaillé conformément au Contrat de traitement, et/ou si les constatations ont fait apparaître des erreurs qui doivent être imputées au Sous-traitant. Dans tous les autres cas, les frais de l'audit seront supportés par le Responsable du traitement.

Article 11. Responsabilité

11.1. La responsabilité du Sous-traitant pour des dommages indirects est exclue. Par dommage indirect, on entend tout dommage qui n'est pas un dommage direct, y compris, mais sans s'y limiter : dommage consécutif, manque à gagner, économies manquées, perte de goodwill, dommage par stagnation des activités, dommage par la non-détermination des objectifs de marketing, dommage en rapport avec l'utilisation de données ou de bases de données préconisées par le Responsable du traitement, ou perte, altération ou destruction de données ou de fichiers de données.

11.2. Les exclusions et limitations prévues dans cet article sont annulées si et dans la mesure où le dommage est la conséquence d'une imprudence volontaire ou d'un acte intentionnel de la part de la direction du Sous-traitant.

Article 12. Durée et fin du contrat

12.1. Le présent Contrat de traitement prend effet à la signature des Parties et à la date de la dernière signature. Ce contrat de traitement reste d'application aussi longtemps que dure la collaboration.

12.2. Dès résiliation du Contrat de traitement pour quelque raison que ce soit, le Sous-traitant – selon les décisions du Responsable du traitement – restituera au Responsable du traitement toutes les données à caractère personnel qui sont en sa possession sous leur forme originale ou sous forme de copies, et/ou il supprimera et/ou détruira ces données à caractère personnel originales et leurs éventuelles copies. Sont exclues les données sur lesquelles repose une obligation de conservation légale en vue de leur utilisation par des autorités publiques.

12.3. Le Sous-traitant est en droit de réviser occasionnellement le présent contrat. Il communiquera les modifications au Responsable du traitement au moins 1 mois à l'avance.

Article 13. Droit applicable et règlement des litiges

13.1. Tout litige qui viendrait à survenir entre les Parties en relation avec le Contrat de traitement sera porté devant le juge compétent pour l'arrondissement dans lequel le Sous-traitant est établi.

Annexe 1 : Spécifications des données à caractère personnel et des personnes concernées

Données à caractère personnel Dans le cadre de l'article 1.1 du Contrat de traitement, le Sous-traitant traitera les données à caractère personnel suivantes pour le compte du Responsable du traitement :

- Nom de l'entreprise
- Numéro de client
- Coordonnées de la personne de contact
- Coordonnées de l'établissement
- Coordonnées d'adresse de facturation
- Coordonnées d'adresse de livraison
- Numéros de téléphone
- Adresses électroniques

Données pour la fourniture de services

Les services peuvent consister, sans s'y limiter, en la fourniture de marchandises, la fourniture d'une assistance sur des appareils achetés et sur l'utilisation du site web de SmartSD. Les données fournies par le Responsable du traitement qui peuvent être stockées dans des bases de données que le Responsable du traitement met à disposition pour analyse, notamment par exemple pour des systèmes d'enregistrement vidéo, des appareils de contrôle d'accès et des systèmes de détection d'intrusion, sont autant que possible anonymisées par le Responsable du traitement. Pour le traitement de ces données, une autorisation écrite préalable devra toujours être fournie par le Responsable du traitement.

Le Responsable du traitement est garant de l'intégralité et de l'exactitude des données à caractère personnel spécifiées dans cette Annexe 1 et des catégories de personnes concernées et il exonère le Sous-traitant de toutes défaillances ou prétentions qui résulteraient d'une présentation incorrecte par le Responsable du traitement.